



Fonds commun pour les produits de base

15^e Appel à propositions ouvert

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments et joint à la présente, à titre d'information des Membres, un document reçu du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) sur le 15^e appel à propositions ouvert sollicitant des candidatures à l'appui aux activités de mise en valeur des produits de base au sein des pays Membres.
2. Les pièces jointes contiennent les informations générales sur les appels à propositions et le dossier de candidature et des instructions pour remplir le formulaire. Les candidatures doivent être soumises en anglais seulement, le FCPB ne pouvant fournir les traductions des propositions soumises dans une autre langue.
3. Le Secrétariat de l'OIC est à la disposition des Membres pour les aider dans le processus de préparation des propositions, en contactant le Chef des opérations, M. Gerardo Patacconi à patacconi@ico.org.
4. Le formulaire de candidature et tout document supplémentaire doivent être envoyés à opencall@common-fund.org ou par courrier adressé au Directeur général du Fonds commun pour les produits de base, PO Box 74656, 1070 BR, Amsterdam, Pays-Bas, avant le 15 octobre 2019.

FINANCEMENT DE L'INNOVATION - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS DE BASE

Le FCPB lance un appel à propositions pour soutenir les activités de développement des produits de base dans ses pays membres¹. Les organisations intéressées sont priées de soumettre leur demande selon le format indiqué.

Le FCPB fournit une gamme d'instruments financiers et techniques à l'appui d'activités commerciales contribuant au développement du secteur des produits de base dans les pays en développement. L'agriculture, la valeur ajoutée et le commerce des produits de base, les minerais et les métaux en sont des exemples. En plus de générer un rendement financier viable, les activités admissibles doivent également avoir un impact social et environnemental mesurable.

Pour présenter une proposition, télécharger et remplir le **formulaire** conformément aux **instructions fournies**. Les propositions doivent être présentées en anglais uniquement, car le FCPB ne peut pas assurer la traduction des propositions soumises dans d'autres langues.

OBJECTIFS DU FINANCEMENT DE PROJETS PAR LE FCPB

Le FCPB soutient les activités qui encouragent la contribution du secteur des produits de base à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays membres du FCPB, notamment les aspects suivants:

- (i) Social : Créer des emplois (en particulier pour les jeunes et les femmes), assurer une augmentation soutenue des revenus des ménages, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire.
- (ii) Économique : Améliorer la production et la productivité, atteindre une plus grande valeur ajoutée locale ; améliorer la compétitivité des producteurs, des organisations de producteurs et des petites et moyennes industries, soutenir le développement du secteur financier.
- (iii) Environnemental : Améliorer la production en tenant compte de l'environnement et de ses possibilités à long terme pour ce faire, ou accroître l'utilisation des ressources productives tout en maintenant ou en réduisant l'impact sur l'environnement.

Le FCPB soutient la mise en œuvre, tout au long de la chaîne de valeur, d'activités qui:

- sont novatrices, évolutives et reproductibles,
- sont financièrement viables,
- ont un impact potentiel socio-économique et environnemental positif mesurable pour les parties prenantes des chaînes de valeur des produits de base par rapport à la situation de référence actuelle,
- établissent des liens plus solides avec les marchés existants ou créent de nouveaux marchés le long de la chaîne de valeur,
- développent les services financiers ou les autres services offerts aux producteurs de produits de base et aux entreprises de produits de base,
- améliorent la génération de connaissances et la diffusion de l'information,
- établissent une collaboration efficace et rentable entre les producteurs, l'industrie, les gouvernements, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes pour un développement basé sur les produits de base, et

¹ Voir la liste des pays membres du FCPB à www.common-fund.org/about-us/member-states.

- améliorent l'efficacité et l'efficacité des chaînes de valeur agricoles, notamment en ce qui concerne le changement climatique et les composantes sensibles liées à l'énergie, le cas échéant.

IMPACT ESCOMPTÉ

PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les promoteurs doivent identifier et préciser les ODD auxquels le projet contribuera, en expliquant comment il contribuera à l'avancement de chaque objectif choisi, notamment les suivants:

- ODD 1 : Pas de pauvreté
- ODD 2 : Faim zéro
- ODD 5 : Égalité de genre
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 10 : Réduction des inégalités

IMPACT DIRECT SUR LE

DÉVELOPPEMENT

Le promoteur doit fournir des informations transparentes et vérifiables concernant les données de base et les projections relatives à :

(i) L'impact économique:

- sur la situation économique des ménages de producteurs participants ;
- sur la situation commerciale/économique de l'organisme demandeur.

(ii) L'impact social:

- sur la position des ménages de producteurs bénéficiaires ;
- sur les emplois créés et les salaires versés par l'organisme demandeur ;
- sur le bien-être des groupes vulnérables spéciaux tels que les femmes, les jeunes et les personnes en dessous du seuil de pauvreté.

(iii) L'impact environnemental:

- des activités de traitement de l'organisme demandeur ;
- des pratiques de production des participants au projet.

À noter que les projets ayant un impact environnemental net négatif ne seront pas pris en considération par le FCPB.

IMPACT INDIRECT SUR LE DÉVELOPPEMENT:

Dans la mesure où cela est pertinent pour le projet, le promoteur doit décrire l'impact plus large du projet :

- sur la chaîne de valeur dans laquelle le demandeur opère ;
- sur l'ensemble du système de marché et du secteur des produits de base.

ENTITÉS ADMISSIBLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE COFINANCEMENT

Toute entité juridique publique ou privée peut présenter une proposition dans le cadre du présent appel, à condition qu'elle :

- opère dans le cadre des chaînes de valeur des produits de base dans les pays membres du FCPB ou qu'elle fournisse des services financiers aux micro, petites et

moyennes entreprises opérant dans ces chaînes de valeur,

- ait une expérience éprouvée et pertinente des opérations financières saines dans ses activités actuelles et/ou proposées sur une période d'au moins 3 ans, qui peut être documentée au moyen d'états financiers (vérifiés), et
- partage les valeurs du FCPB, notamment les principes internationalement reconnus concernant les droits de la personne, la main d'œuvre, l'environnement et la lutte contre la corruption, inscrites dans le Pacte mondial des Nations Unies.

Le montant du financement demandé au FCPB ne doit pas dépasser 50 % du montant total requis pour l'exécution du projet. Le montant équivalent du cofinancement doit être fourni par le demandeur et/ou par d'autres cofinanceurs. Ce cofinancement doit être relatif aux nouveaux besoins de financement du projet (d'investissement). Les coûts irrécupérables ne peuvent pas être considérés comme une contribution financière.

Une évaluation approfondie du cofinancement disponible fera partie de la vérification diligente finale du FCPB.

SUIVI ET ÉVALUATION

Un système approprié de suivi et d'évaluation permettant d'évaluer l'impact des activités soutenues par le FCPB fera partie intégrante du financement du FCPB. Les données de référence pour chaque activité doivent être disponibles ou collectées en vue de démontrer l'efficacité et l'impact des activités avant le début de l'activité ou de la coopération. Une fois l'activité terminée, une évaluation de ses résultats et de son impact sur le développement sera effectuée. Entre-temps, les résultats doivent être comparés aux objectifs prévus.

**FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE
15^{ÈME} APPEL À PROPOSITIONS OUVERT**

[TITRE DU PROJET]

Soumis par [Titre de l'organisation] le [Date]

Partie I. Informations générales

0. DÉCLARATIONS

Le dossier de candidature est rempli par la personne soussignée,

Nom et prénom :	
Titre officiel :	
Date à laquelle le formulaire a été rempli :	
Je confirme par le présent document que :	Veillez confirmer en cochant par un signe "✓"
Je suis dûment autorisé(e) à représenter le soumissionnaire : [Donner le nom officiel de l'organisation soumissionnaire]	
Le pays dans lequel le projet sera exécuté est un pays membre du FCPB ² .	
Le soumissionnaire respecte toutes les réglementations sociales et environnementales applicables et continuera à les respecter pendant toute la période demandée d'implication du FCPB.	
Le soumissionnaire ne fait l'objet, ni est accusé ou mis en cause dans une quelconque enquête, contentieux civil, arbitrage, ou toute autre action ou procédure liée à ses activités opérationnelles. Au cas où une telle action ou procédure viendrait à être engagée après la date de soumission de ce formulaire, j'en informerai immédiatement le FCPB.	
Je déclare que les informations fournies dans ce formulaire sont vraies et exactes.	< Signer ou tapez vos nom et prénom ici >

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PROPOSITION

1.1.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES OPÉRATIONS ET INCIDENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES ODD

1.1.2 MARCHÉ CIBLÉ ET PRODUIT DE BASE VISÉ

² Voir la liste actualisée des pays membres du FCPB sur le site <http://www.common-fund.org/about-us/member-states>

1.1.3 VIABILITÉ FINANCIÈRE

Type de financement demandé	
Coût total du projet (USD ou EUR)	
Financement demandé auprès du FCPB (USD ou EUR)	
Taux interne de rentabilité (TIR) du projet, %	

1.1.4 EXPÉRIENCE ANTÉRIEURE DES TYPES D'OPÉRATIONS PROPOSÉS

1.1.5 LISTE DES CONCURRENTS OPÉRATIONNELS OU ÉMERGENTS DANS CE DOMAINE

1.2 DOCUMENTS SOUMIS AVEC LA PROPOSITION DE PROJET

La proposition contient les documents suivants (cocher les cases correspondantes) :

	Indiquer OUI si inclus dans / joint à la proposition
Formulaire de candidature de <u>moins de 20 pages</u>	
Joindre l'Annexe V et VI sur les <u>Projections</u> financières relatives au projet (sur fichier Excel) :	
Trésorerie	
Recettes et dépenses	
Bilan comptable	
Informations générales concernant le soumissionnaire	
Résultats financiers du soumissionnaire pour les trois derniers exercices	
Informations sur les personnes clés	
Preuve d'enregistrement officiel et de bonne réputation	
Preuve d'une relation avec les partenaires concernés (par exemple. Accords de cofinancement)	
Preuve de garantie et/ou autres mesures d'atténuation des risques	

Je comprends que les renseignements communiqués au FCPB dans la présente demande et ses pièces jointes sont fournis aux fins d'examen par le Comité consultatif et les autres organes directeurs du FCPB. **Veillez indiquer clairement si l'un quelconque des documents contient des données financières ou commerciales sensibles.**

Partie II. Demande de financement

Le FCPB peut apporter son financement en dollar (USD) ou euro (EUR). En fonction du type de financement requis pour le projet, veuillez compléter UN seul des tableaux suivants, comme suit :

Si un financement sous forme de prêt ou un financement à impact social est demandé, veuillez compléter le tableau II.1

Si un financement sous forme de participation au capital est demandé, veuillez compléter le tableau II.2

Si un financement sous procédure accélérée est demandé, veuillez compléter le tableau II.3.

TABLEAU II.1 PRÊTS À TERME

Termes des prêts du FCPB	Veillez décrire les termes souhaités
Normalement, prêt d'un montant total d'au moins 300 000 USD et n'excédant pas 1 500 000 USD ; dans des cas exceptionnels, des montants d'environ 2 millions USD (ou équivalent en EUR) peuvent être envisagés.	Montant du prêt (en USD ou EUR)
Le montant du prêt demandé auprès du FCPB bénéficie d'un cofinancement d'un montant au moins égal contribué par le soumissionnaire et/ou d'autres cofinanceurs précisés.	Montant du cofinancement (dans la devise souhaitée) contribué par le soumissionnaire : Montant du cofinancement (dans la devise souhaitée) contribué par les cofinanceurs :
La durée du prêt peut être de 5 ans maximum avec une période maximale de différé de remboursement de 2 ans, en fonction des besoins de financement du projet à financer	Durée du prêt :
Le prêt est garanti par un nantissement ou une hypothèque sur des actifs ou des garanties émises par un tiers.	Garantie :
Le taux d'intérêts indicatif du FCPB se situe entre 5% et 10% par an, en fonction du profil de risque du projet.	Taux d'intérêt :

TABLEAU II.2 PARTICIPATION AU CAPITAL

Termes de la participation du FCPB	Veillez décrire les termes souhaités
Le montant des capitaux est d'au moins 300 000 USD et n'excède pas 1 500 000 USD (ou équivalent EUR).	Capital (en USD ou EUR) :
Le montant des capitaux demandés auprès du FCPB bénéficie d'une contribution de capital d'un montant au moins égal apporté par le soumissionnaire et/ou d'autres co-investisseurs précisés.	Montant du co-investissement (dans la devise souhaitée) apporté par le soumissionnaire : Montant du co-investissement (dans la devise souhaitée) apporté par les co-investisseurs :
La participation au capital n'entraînera pas la détention de plus de 49% du capital social.	Pourcentage de la part du capital social :
Une stratégie claire de retrait / désinvestissement sera mise en place.	Stratégie de retrait / désinvestissement :

TABLEAU II.3 PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

Termes de la procédure accélérée du FCPB	Veillez décrire les termes souhaités
Le montant du financement est d'au moins 50 000 USD et n'excède pas 120 000 USD (ou équivalent EUR).	Montant (en USD ou EUR) :
Le financement par procédure accélérée est en principe remboursable, sauf si une justification satisfaisante est donnée pour l'octroi d'un financement non remboursable.	Détailler les termes de remboursement ou les motifs justifiant la demande d'un financement non remboursable.
Le montant demandés auprès du FCPB bénéficie d'un financement d'un montant au moins égal apporté par le soumissionnaire et/ou d'autres cofinanceurs précisés.	Montant du cofinancement (dans la devise souhaitée) apporté par le soumissionnaire : Montant du cofinancement (dans la devise souhaitée) apporté par les cofinanceurs :

Partie III. Description du projet

Veillez noter que le FCPB retirera son engagement de toute initiative qui ne fournit pas d'informations raisonnablement exactes et complètes sur le projet concerné dans le formulaire de candidature, par exemple en qui concerne les contraintes réglementaires ou les défis concurrentiels. Toutes les informations relatives aux projets qui reçoivent l'approbation pour un soutien financier du FCPB seront vérifiées à l'étape de la diligence raisonnable.

III.1 OPÉRATIONS DU PROJET

III.1.1 MODÈLE OPÉRATIONNEL

Pratiques opérationnelles en vigueur

Modèle opérationnel prévu

III.1.2 CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE

III.1.3 IMPACT/INNOVATION VIS-À-VIS DU SYSTÈME DE MARCHÉ

III.1.4 DÉFIS POSÉS PAR LA CONCURRENCE

III.1.5 ANALYSE "SWOT"

	Facteurs positifs	Facteurs négatifs
Internes	Forces	Faiblesses
Externes	Opportunités	Menaces

III.2 IMPACT DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT

III.2.1 IMPACT ESCOMPTE ET ODD CONCERNES

III.2.2 IMPACT ÉCONOMIQUE NET

III.2.3 DURABILITÉ DU MODÈLE DU PROJET

III.2.4 PROFIL DE PAUVRETÉ DU BÉNÉFICIAIRE FINAL

III.2.5 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

III.2.6 ARRANGEMENTS POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

III.3 VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PROJET

III.3.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ET DE L'ADDITIONNALITÉ DU FINANCEMENT DU FCPB

III.3.2 RÉSULTATS FINANCIERS ANTÉRIEURS

III.3.3 PROJECTIONS FINANCIÈRES

III.3.4 STRATÉGIE DE SORTIE ET VIABILITÉ APRÈS ACHÈVEMENT

III.3.5 FACILITÉS D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Partie IV. Autres informations

IV.1 DONNÉES RELATIVES À L'ORGANISATION :

Dénomination sociale de l'organisation	
Forme juridique (société privée, coopérative, fonds d'investissement, ONG, organisation gouvernementale)	
Données d'enregistrement	
Année de création / d'enregistrement	
Pays et adresse	
Nom (personne à contacter)	
Adresse électronique (personne à contacter)	
Numéro de téléphone portable (personne à contacter)	
Site Web	

IV.2 VEUILLEZ INDIQUER COMMENT VOUS AVEZ ÉTÉ INFORMÉ DE L'APPEL D'OFFRES DU FCPB ?

Publicité – Veuillez préciser le nom de la publication	
Site Web du FCPB	
Autre – Veuillez préciser	

ANNEXE I.1 : INDICATEURS D'IMPACT

Les indicateurs d'impact dont le FCPB s'attend à ce que les promoteurs en assurent le suivi et en rendent compte sont :

- L'ensemble des bénéficiaires du projet, en indiquant le type de partie prenante qu'ils représentent (clients, fournisseurs, distributeurs ou autres) ;
- La génération de revenus par bénéficiaire, tels que les revenus supplémentaires des clients pour l'utilisation du produit/service de l'organisation ; les paiements aux fournisseurs ; les paiements aux distributeurs ; autres;
- Nombre total d'employés de l'organisation, par sexe
- Niveau de salaire payé par l'organisation ;
- Superficie des terres impactées par le projet ;
- Rendement de productivité : rendement agricole moyen par hectare sur la superficie impactée par le projet.

Le tableau ci-dessous présente une liste de paramètres IRIS associés aux indicateurs d'impact minimum requis par le FCPB. Ils sont présentés en fonction de l'ODD qu'ils aident à faire progresser. Veuillez sélectionner les paramètres les plus appropriés pour votre organisation, en fonction de son modèle commercial, et remplir le tableur Excel.

Veuillez garder à l'esprit que cette liste n'est pas exhaustive et que les promoteurs sont encouragés à choisir des paramètres et des ODD supplémentaires, s'il y a lieu, pour démontrer l'impact de leur organisation. Les listes complètes des paramètres IRIS et des ODD peuvent être consultées à:

- Plate-forme IRIS: <https://iris.thegiin.org/>
- Liste des ODD: <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>.

INDICATEURS D'IMPACT	Situation de référence	Projection	ID IRIS (entre parenthèses) et définition des paramètres
	Année 0 2018	Durée 20XX	
ODD 1 : Pas de pauvreté			
Nombre total de personnes touchées (p. ex. petits exploitants) : fournisseurs, clients ou distributeurs.	<i>Veuillez remplir le tableur Excel</i>		Selon le modèle économique de l'entreprise, il peut s'agir de fournisseurs (PI5350), de clients (PI4060) ou de distributeurs (PI2758) de l'organisation.
Revenu des personnes touchées par le projet			Selon le modèle économique de l'entreprise, il peut s'agir du montant du paiement moyen versé aux fournisseurs (PI1492), des revenus des clients (aucun paramètre IRIS) ou des revenus des distributeurs (PI4881), par an.
ODD 2 : Faim zéro			
Rendement agricole moyen	<i>Veuillez remplir le tableur Excel</i>		Rendement agricole moyen par hectare, par an. Selon le modèle économique de l'entreprise, il peut s'agir de fournisseurs (PI2046) ou de clients (PI3468).
Nombre total d'hectares cultivés			Les terres peuvent être directement contrôlées (OI5408) ou indirectement contrôlées (terres que l'organisation subventionne ou sur lesquelles elle exerce une influence mais qu'elle ne cultive pas ou ne gère pas directement) (PI3789).
Volume total produit			Volume total des produits vendus par l'organisation par an. Spécifier l'unité de référence. (PI1263)

Prime au prix à la production (en %)		Prime (en %) que le fournisseur qui vend à l'organisation tire de ses biens ou services.
ODD 5 : Égalité de genre		
% de femmes parmi les personnes touchées	<i>Veillez remplir le tableur Excel</i>	Selon le modèle économique de l'entreprise, il peut s'agir de fournisseuses (PI1728), de clientes (PI8330) ou de distributrices (PI6659) de l'organisation.
Employées à temps plein		Nombre d'employées rémunérées à temps plein au sein de l'organisation. (OI6213)
ODD 8 : Travail décent et croissance économique		
Nombre d'employés à temps plein	<i>Veillez remplir le tableur Excel</i>	Les employés à temps plein rémunérés travaillent toute l'année et travaillent habituellement de 35 à 50 heures par semaine. Si les définitions locales de l'équivalence temps plein diffèrent, utiliser la norme appropriée. (OI3160)
Montant du salaire à temps plein		Montant du salaire versé à tous les employés à temps plein de l'organisation. Spécifier la devise. (OI5887)
Nombre de personnes formées		Nombre de personnes qui ont reçu la formation offerte par l'organisation. (PI2998)
ODD 10 : Réduction des inégalités		
Profil de pauvreté des personnes touchées	<i>Veillez remplir le tableur Excel</i>	Les personnes peuvent être très pauvres, pauvres ou à faible revenu (l'ID IRIS dépendra si l'individu est un fournisseur, client ou distributeur de l'entreprise).

ANNEXE I.2 RATIOS FINANCIERS

VEUILLEZ INDIQUER LES RATIOS FINANCIERS SUIVANTS POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION DU PROJET

RATIOS FINANCIERS	Actuel				Après achèvement du projet	
	Année-3	Année-2	Année-1	Année 0	Année 1 Année 7
1) Ratio de fonds propres (%)						
2) Ratio de levier financier						
3) Ratio de couverture des intérêts (ICR)						

À calculer comme suit*:

1) Ratio de fonds propres (en %) : Total des fonds propres/Total de l'actif

2) Ratio de levier financier : Total dette/résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement

La dette totale doit inclure : Les découverts bancaires et emprunts à court terme + Part actuelle d'es emprunts bancaires à long terme + Prêts bancaires à long terme + Emprunts subordonnés / Prêts d'actionnaires + Prêts FCPB / Capitaux propres améliorés.

3) Ratio de couverture des intérêts (ICR) : résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement / Charges des intérêts

Les intérêts débiteurs doivent comprendre tous les intérêts et autres frais financiers relatifs à la dette totale.

** Veuillez-vous assurer que la base de calcul des ratios financiers a la même signification que celle indiquée à l'annexe II (modèle financier du projet).*

ANNEXE II MODÈLE FINANCIER DU PROJET

Veillez fournir le modèle financier, y compris les projections des profits et pertes et du bilan, sous forme de fichiers Excel, selon le modèle inclus dans le dossier de demande.

**FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE
15^{ÈME} APPEL À PROPOSITIONS OUVERT**

**Instructions pour remplir le
formulaire de candidature du
FCPB pour la soumission d'une
proposition**

Le FCPB ne prélève aucun frais au cours de la procédure de candidature. Toutefois, à l'approbation du financement, les candidats retenus devront couvrir une part équitable des coûts juridiques et des contrôles préalables applicables liés à l'utilisation du financement du FCPB.

**VEUILLEZ COMPLÉTER ET RENVOYER LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE ET TOUT DOCUMENT
COMPLÉMENTAIRE À**

opencall@common-fund.org

ou par courrier adressé au

**Directeur général, Fonds commun pour les produits de base,
P.O. Box 74656, 1070 BR, Amsterdam, Pays-Bas**

MERCI DE NE PAS RENVOYER CE DOCUMENT AU FCPB

Informations sur le processus d'examen des propositions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ouvert

Les propositions doivent obligatoirement être rédigées au moyen du formulaire de candidature.

Les propositions reçues feront l'objet d'une première sélection en interne par le Secrétariat du FCPB pour vérifier qu'elles sont complètes et qu'elles répondent aux critères de base mentionnés dans l'appel d'offres.

Les propositions retenues après cette première sélection seront soumises à un processus d'approbation détaillé, qui commence avec une évaluation par le comité consultatif technique externe du Fonds, le "Comité consultatif".

Si le Comité consultatif donne un avis favorable, le candidat reçoit un formulaire précisant les modalités et conditions principales du financement du FCPB. Si ces modalités et conditions sont acceptées par le candidat, le Secrétariat du FCPB prépare une recommandation pour une décision par le Conseil d'administration. En l'absence de communication d'une telle acceptation, la demande ne sera pas prise en considération par le FCPB.

Le Conseil d'administration approuve ou rejette la proposition. Le Secrétariat communiquera la décision du Conseil d'administration aux candidats. Le Conseil d'administration peut approuver la proposition sous réserve de conditions supplémentaires à remplir par le demandeur.

Tout au long de la procédure, il peut être demandé au candidat de fournir des informations et des documents complémentaires. Entre le moment où le comité consultatif a donné son avis favorable et l'approbation finale, le candidat peut faire l'objet d'une visite par les représentants du FCPB pour une vérification diligente.

Veillez noter que le FCPB retirera son engagement de toute initiative qui ne fournira pas des renseignements raisonnablement exacts et complets sur le projet dans le formulaire de candidature, par exemple en ce qui concerne les contraintes réglementaires ou les défis concurrentiels. Toutes les informations relatives aux projets qui reçoivent l'approbation d'un soutien financier du FCPB seront vérifiées à l'étape de la diligence raisonnable.

Le FCPB ne contactera que les auteurs des propositions qu'il aura jugées d'intérêt pour un examen approfondi. Le FCPB regrette de ne pas être en mesure de répondre aux demandes d'information concernant les dossiers de candidature.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque proposition sera évaluée en fonction des critères suivants :

- objectifs du FCPB tels que détaillés dans l'appel d'offres ;
- expérience antérieure du candidat et ses capacités techniques, managériales et financières lui permettant d'assurer l'exécution du projet et d'atteindre les objectifs fixés dans les délais impartis ;
- qualité de la proposition en termes d'exhaustivité et de la logique du plan du projet ;
- qualité et transparence des informations financières sous-tendantes fournies.

Les projections de toutes les propositions doivent être justifiées et quantifiées et un plan d'activité financièrement viable doit être joint.

PROCESSUS SUIVI APRÈS APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dès que les conditions pour l'approbation finale sont remplies, le candidat reçoit un ou plusieurs accords régissant le financement du FCPB. Le décaissement des fonds par le FCPB ne peut se faire que si le ou les accords ont été dûment signés par les deux parties et certaines conditions suspensives ont été remplies. Les conditions suspensives incluent en général un avis juridique sur la conformité et l'opposabilité des accords du FCPB en vertu des lois et règlements du pays du candidat.

CALENDRIER DU 13^{ÈME} APPEL D'OFFRES OUVERT

15 mai au 15 octobre 2019 :	Réception des propositions par le FCPB
16 octobre au 20 décembre 2019 :	Pré-sélection des propositions par le FCPB
27 décembre 2019 :	Soumission des propositions au Comité consultatif
27 au 31 janvier 2020 :	Étude des propositions par le Comité consultatif
1 février au 10 mars 2020 :	Négociation des modalités et conditions principales et préparation des recommandations au Conseil d'administration
Avril 2020 :	Examen par le Conseil d'administration des recommandations de financement

La décision finale du Conseil d'administration sera communiquée peu après la réunion du Conseil en avril 2020.

EN CAS D'APPROBATION PAR LE CONSEIL

Le Conseil examinera et approuvera/rejettera les propositions de projets sur la base des informations fournies au FCPB dans le formulaire de candidature et des réponses aux questions soulevées par le Secrétariat et le Comité consultatif.

Les promoteurs de projets recevant une conclusion positive du Conseil exécutif devront satisfaire aux conditions fixées par le Conseil et faciliter la conclusion de la documentation juridique nécessaire pour permettre au FCPB de fournir son soutien financier. Les étapes majeures dans le processus sont les suivantes :

Les conditions non contraignantes seront soumises au promoteur du projet après les vérifications nécessaires documentaires, y compris les conditions préliminaires du contrat final de prêt, doivent être vérifiés pendant une étape de diligence raisonnable menée par le FCPB.

L'étape de diligence raisonnable sera menée par le représentant du FCPB sur place, le promoteur du projet étant censé apporter son aide.

Le projet de contrat et un projet de contrat de gage sont finalisés avec toutes les conditions proposées au promoteur du projet après vérification nécessaire sur place.

La "CLAUSE D'EXTINCTION ". Tous les projets approuvés par le Conseil d'administration doivent être soumis au processus de diligence juridique et devenir opérationnels dans les 24 mois suivant la date de leur approbation. Le FCPB retirera ses engagements financiers aux projets qui ne respectent pas cette condition.

Le FCPB envisage de finaliser un projet avec les documents mentionnés ci-dessus dans les 12 mois suivant l'approbation du projet, à condition qu'aucune circonstance extraordinaire n'empêche la finalisation de ces étapes majeures.

Instructions pour remplir la partie I : Informations générales

0. DÉCLARATIONS

Veillez remplir tous les champs de cette section. La proposition ne sera examinée par le FCPB que si toutes les déclarations ont été confirmées.

I.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PROPOSITION

I.1.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES OPERATIONS ET INCIDENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT

Veillez indiquer le(s) site(s) géographique(s) primaire(s) et tout site secondaire où les opérations concernées par le projet auront lieu. Veillez également indiquer en quoi les opérations proposées sont liées aux problèmes de développement existant dans ces localisations géographiques. Le FCPB prévoit que les projets qui reçoivent un soutien financier soient mis en œuvre dans les pays membres du FCPB (se référer au site Web pour la liste complète). Les promoteurs sont réputés conscients de la nécessité d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et d'établir un lien entre l'impact de la proposition sur le développement et la réalisation d'ODD spécifiques.

I.1.2 MARCHÉ CIBLÉ ET PRODUIT DE BASE VISÉ

Veillez décrire le marché ciblé qui permettra au projet de générer des sources de revenus. Veillez indiquer comment ces revenus seront liés au secteur des produits de base. Le FCPB prévoit que les projets mettent à profit les possibilités qui se présentent dans les chaînes de valeur des produits.

I.1.3 VIABILITÉ FINANCIÈRE

Veillez remplir toutes les cases du tableau figurant dans cette section. Le FCPB prévoit de financer des projets dont le type de financement est recouvrable, par ex. des prêts, participation au capital, quasi-fonds propres, etc. Les projets dont la contribution du FCPB n'excède pas 120 000 USD pourront bénéficier d'un financement sous procédure accélérée.

I.1.4 EXPÉRIENCE ANTÉRIEURE DES TYPES D'OPÉRATIONS PROPOSÉS

Veillez fournir une brève description des points les plus pertinents de votre expérience antérieure dans la mise en œuvre du type d'opérations projetées dans la proposition de projet.

I.1.5 LISTE DES CONCURRENTS OPÉRATIONNELS OU ÉMERGENTS DANS CE DOMAINE

Fournir un bref résumé des concurrents les plus pertinents opérant ou émergeant actuellement dans ce domaine d'activité.

I.2. DOCUMENTS SOUMIS AVEC LA PROPOSITION DE PROJET

Veillez remplir le tableau en indiquant quels documents sont soumis à l'appui de la proposition. Le formulaire de candidature ne doit pas dépasser 20 pages. Merci de n'inclure que les documents qui contiennent des informations en rapport direct avec la proposition.

VEUILLEZ VOUS ASSURER DE FOURNIR DES DONNÉES FINANCIÈRES ET UN PLAN FINANCIER COMPLETS. Pour toutes les projections financières, il est fortement recommandé d'utiliser les feuilles de calcul Excel fournies dans le présent appel à propositions. Pour faciliter l'analyse des données, les fichiers contenant des feuilles de calcul financières remplies doivent être soumis par voie électronique en même temps que le formulaire de candidature de financement. Veillez fournir les feuilles de calcul Excel originales plutôt que des versions pdf ou des captures d'écran. L'absence de fourniture de ces feuilles de calcul originales entraînera le rejet de la proposition.

Instructions pour remplir la partie II : Demande de financement

Le FCPB peut apporter son financement en USD ou EUR. En fonction du type de financement requis pour le projet, veuillez compléter UN seul des tableaux suivants, ainsi que suit :

Si un financement sous forme de prêt ou de financement à impact de développement est demandé, veuillez compléter le tableau II.1

Si un financement sous forme de participation au capital est demandé, veuillez compléter le tableau II.2

Si un financement sous procédure accélérée est demandé, veuillez compléter le tableau II.3.

PRÊTS À TERME :

- prêt d'un montant entre 300 000 USD et 1 500 000 USD (ou équivalent en EUR) ;
- durée du prêt de 5 ans maximum avec une période maximale de différé de remboursement de 2 ans ;
- garanti par un nantissement / une hypothèque sur des actifs ou des garanties émises par un tiers ;
- taux d'intérêts indicatif du projet entre 5% et 10%, en fonction de l'évaluation par le FCPB du profil de risque et des taux sur les marchés locaux,

FINANCEMENTS À IMPACT DE DÉVELOPPEMENT :

Le FCPB est à l'origine du premier financement à impact de développement dans le secteur des produits de base et envisagera de participer en tant qu'investisseur à des projets financés dans le cadre du modèle DIB¹. S'il s'agit d'une demande de financement DIB, compléter la section III 2 en entier.

PARTICIPATION AU CAPITAL DE FONDS D'INVESTISSEMENT À HAUT IMPACT ET AUTRES FORMES DE FINANCEMENT À IMPACT :

- montant des capitaux entre 300 000 USD et 1 500 000 USD (ou équivalent EUR) ;
- participation minoritaire uniquement ;
- stratégie claire de désinvestissement ;
- la représentation d'un délégué désigné du FCPB au conseil d'administration peut être requise,

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

Cette procédure peut être envisagée pour les activités qui génèrent des résultats immédiats dans le cadre des objectifs du FCPB ainsi que détaillé dans le document d'Appel à propositions et / ou pour le développement de produits et de services innovants en phase pré-commerciale :

- montant du financement entre 50 000 USD 120 000 USD (ou équivalent EUR) ;
- en principe, le financement sous procédure accélérée concerne un financement recouvrable avec des conditions de financement et de garanties souples, sous une procédure d'approbation simplifiée.

Veuillez noter que :

- le FCPB n'examinera que les propositions où sa participation n'excède pas 50% du montant total du financement requis pour réaliser le projet ;
- le FCPB s'attend à ce que le financement provenant d'autres sources soit indiqué dans les projections financières. Les actifs qui ne figurent pas dans les états financiers ne sont

normalement pas acceptés comme cofinancement et ne doivent pas être inclus dans les estimations de coûts ;

- la durée du prêt doit normalement être de 3 à 5 ans. Dans des cas exceptionnels, pour les mêmes raisons que celles qui doivent être fournies par les promoteurs à l'étape de la soumission, la durée peut être prolongée mais ne doit pas excéder sept ans ;
- le taux d'intérêts applicable sera déterminé par le FCPB en fonction du profil de risque du projet ;
- le financement sous forme de participation au capital est principalement octroyé aux projets où des capitaux sont explicitement requis, par ex. des fonds d'investissement à impact ;
- dans le cas des investissements en capital, le FCPB ne possède en général qu'une participation minoritaire et jamais plus de 49% des capitaux propres.

Veillez-vous assurer qu'un plan financier, y compris un bilan prévisionnel, est fourni. Le FCPB ne pourra pas examiner les propositions de projets sans projections financières clairement définies.

Instructions pour remplir la partie III : Description du projet

III.1. OPÉRATIONS

III.1.1 MODÈLE OPÉRATIONNEL (MAXIMUM 700 MOTS)

- Modèle opérationnel courant :
 - Description des éléments cruciaux des activités courantes.
 - Information sur l'évolution et l'expérience de gestion sur le marché visé.
- Modèle opérationnel cible :
 - Veuillez indiquer si le modèle opérationnel ciblé est une modification du modèle d'activité ou seulement une stratégie de croissance ;
 - Veuillez donner des précisions sur les éléments cruciaux d'intervention pour la mise en œuvre du projet :
 - produit(s) et marché(s) ciblés ;
 - activités nécessaires à la commercialisation ;
 - disponibilité des intrants, ressources humaines et des compétences pour des opérations commerciales ;
 - positionnement de l'entreprise par rapport à l'environnement opérationnel/concurrentiel ;
 - avantage compétitif de l'entreprise dans le marché ciblé ;
 - information sur l'expérience antérieure et managériale du soumissionnaire dans le marché ciblé ;
 - modèle de croissance visée.

III.1.2 CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE

Veuillez fournir des détails sur les capacités opérationnelles et de gestion financière de l'organisation qui mettra en œuvre le projet. Donner des précisions sur toute modification des structures opérationnelles qui serait nécessaire en raison de la croissance ou de la modification prévue du modèle d'activité. Le modèle financier sera évalué en fonction des hypothèses fournies.

Les informations suivantes doivent être fournies.

- (i) capacité de gestion opérationnelle :
 - l'entreprise peut documenter ses processus de gestion opérationnelle au quotidien ;
 - l'entreprise procède au suivi du niveau de ses stocks ;
 - l'entreprise a établi des relations répétées avec ses acheteurs. Ceci signifie que l'entreprise ne compte pas sur des contrats de vente ponctuels pour la plupart de ses opérations ;
 - les cadres de l'entreprise ont une solide expérience dans la gestion d'une opération profitable dans le même secteur ou un secteur d'activité lié ;
 - l'entreprise connaît ses obligations quant aux pratiques juridiques, peut présenter des licences, certificats, et des preuves de politiques de lutte contre la fraude et la corruption ;
- (ii) capacité de gestion financière :
 - capacité de gérer les ressources financières disponibles à évaluer en fonction des ratios financiers de rentabilité, bénéfice brut d'exploitation, marge brute, retour sur investissement, ratio d'endettement, rotation des actifs, délai moyen de recouvrement, etc.

- nombre d'années pour lesquelles il existe des rapports financiers vérifiés pour l'entreprise ou ses sociétés fondatrices ;
- preuves d'antécédents de paiement des impôts sur les sociétés, et références bancaires ;
- références des financeurs et des partenaires opérationnels actuels de l'entreprise.

III.1.3 IMPACT/INNOVATION VIS-À-VIS DU SYSTÈME DE MARCHÉ

Veillez expliquer l'impact de l'innovation associée au projet proposé et indiquer l'effet multiplicateur escompté, et/ou démontrer la possibilité d'élargissement/duplication. Cette section doit clairement montrer la pertinence du projet vis-à-vis du mandat plus large du FCPB, c'est-à-dire comment le projet contribue à s'attaquer aux conséquences négatives de la dépendance aux produits de base et/ou améliorer la position des producteurs de produits de base dans la chaîne de valeur. Les points suivants peuvent être envisagés :

- Le projet débouchera-t-il sur des modifications positives de la législation et des politiques en vigueur ?
- Le projet entraînera-t-il des changements de l'infrastructure physique ou de l'infrastructure du marché afin de soutenir d'autres agriculteurs ?
- Quel est le potentiel du projet en termes de transposition à plus grande échelle, ou d'effet d'entraînement sur d'autres entreprises (par ex. chaîne de valeur), ou de reproduction de son succès sous d'autres formes ? Cette question peut être évaluée en se basant sur des estimations de la taille du marché qui peut être capté en utilisant le modèle opérationnel du projet ;
- Le projet contient-il suffisamment d'éléments innovants en termes de mise en œuvre d'un nouveau modèle, ou d'adaptation d'un modèle existant à de nouvelles circonstances.

III.1.4 DÉFIS POSÉS PAR LA CONCURRENCE

Veillez expliciter clairement l'environnement compétitif dans lequel vos interventions auront lieu :

- Description de la concurrence à laquelle l'entreprise / l'opération doit faire face
- Liste des entreprises / opérations en concurrence avec la vôtre
- Fournisseurs concurrents
- Acheteurs concurrents
- Autres faits pertinents

III.1.5 ANALYSE "SWOT"

Veillez remplir le tableau des forces, faiblesses, opportunités et menaces (« SWOT ») en distinguant les facteurs positifs et négatifs, à la fois externes et internes, qui peuvent potentiellement compromettre la mise en œuvre du projet.

III.2 IMPACT DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT

Le FCPB fonctionne dans le cadre de la communauté mondiale du développement et finance des interventions qui sont conformes aux priorités de développement mondial convenues. À cet égard, le FCPB considère les objectifs de développement durable (ODD) comme son cadre de mesure et de gestion de l'impact et s'attend à ce que tous les promoteurs présentent l'impact escompté du projet en fonction des ODD qu'il contribue à faire progresser. En outre, la participation de tout groupe vulnérable particulier, tel que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, doit également être clairement indiquée.

Le FCPB prévoit que l'impact du projet sur le développement soit quantifié lorsque cela est possible. Cette quantification doit être basée sur une identification précise du ou des groupes de bénéficiaires ciblés, en indiquant la nature des gains en termes de développement et du nombre attendu de

personnes qui bénéficieront du projet. Ceci inclut les effets directs et indirects et/ou secondaires des opérations du projet dans le contexte de la situation actuelle dans la ou les chaînes de valeur du (des) produit(s) de base pertinente(s).

III.2.1 IMPACT ESCOMPTE ET ODD CONCERNES

En tant qu'institution de financement du développement traitant d'un large éventail de questions relatives aux produits de base, le FCPB contribue à l'avancement de l'ensemble des 17 objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, certains ODD sont plus directement liés à la vision et à la mission du Fonds. À cet égard, les travaux du FCPB se concentrent sur cinq objectifs spécifiques et le FCPB s'attend à ce que les bénéficiaires de l'investissement en assurent le suivi et en rendent compte :

- ODD 1 : Pas de pauvreté,
- ODD 2 : Faim zéro,
- ODD 5 : Égalité de genre
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique,
- ODD 10 : Réduction des inégalités.

Reconnaissant les défis auxquels le secteur privé est confronté pour rendre compte de sa contribution aux ODD, le FCPB s'appuie sur les normes IRIS (Impact Reporting and Investment Standards) comme guide d'établissement de rapports. L'IRIS est un catalogue qui rassemble les paramètres les plus utiles de l'industrie de l'investissement d'impact, ce qui permet aux différentes parties prenantes d'avoir un langage commun pour rendre compte de leur impact.

Tous les promoteurs sont encouragés à aller sur la plate-forme IRIS en ligne (<https://iris.thegiin.org/>) et à choisir les paramètres qui seront surveillés en fonction de chaque ODD qu'ils aident à faire progresser.

Les paramètres IRIS sélectionnés, ainsi que la situation de référence et l'impact escompté à la fin de chaque année de vie du projet, doivent être renseignés sur le tableur Excel dans l'onglet "3. Indicateurs d'impact". L'annexe I.1 du formulaire de candidature contient une liste de paramètres IRIS suggérés, notamment les indicateurs minimaux requis. Veuillez garder à l'esprit que cette liste n'est pas exhaustive et que le demandeur peut et doit ajouter d'autres ODD et paramètres pertinents, s'ils contribuent à démontrer l'impact du projet.

Après avoir choisi les indicateurs appropriés et renseigné les projections sur le tableur Excel, les promoteurs doivent expliquer clairement les hypothèses sous-jacentes de l'impact escompté. En outre, le lien entre les indicateurs d'impact et les ODD doit être dûment justifié.

Au cours de la phase de négociation, le FCPB aidera le promoteur dans la sélection de la liste finale des paramètres qui devraient faire l'objet d'un suivi. À ce stade, il sera également décidé de la fréquence des rapports.

II.2.2 IMPACT ÉCONOMIQUE NET

Dans le cadre de l'évaluation d'impact, tous les candidats sont également invités à évaluer l'impact économique net (IEN) escompté du projet. L'IEN est évalué sur la base d'un modèle bénéficiaire, ce qui donne une indication financière de l'impact du projet. Le calcul de l'IEN doit au moins inclure :

- les revenus nets supplémentaires perçus par les bénéficiaires pendant toute la durée du projet,
- les revenus supplémentaires provenant des nouveaux emplois créés par le projet,
- tout paramètre supplémentaire que le demandeur juge pertinent de prendre en considération.

La méthodologie suggérée et les instructions de calcul de l'IEN sont présentées dans l'onglet "4. Impact économique net" du tableur Excel. Toutes les hypothèses clés utilisées dans le calcul doivent être

clairement identifiées.

III.2.3 DURABILITÉ DU MODÈLE DU PROJET

La durabilité économique du projet doit être évaluée du point de vue des bénéficiaires finaux. Les questions suivantes illustrent les défis typiquement rencontrés quant à la viabilité d'un projet :

- s'agit-il d'un gain de productivité à long terme pour le ménage ? Le gain de productivité N'EST PAS long terme si, entre autres :
 - il dépend d'une ressource non renouvelable ;
 - il dépend d'une contribution ponctuelle, par ex. compétences/capital/main d'œuvre ;
 - est-ce que le projet dépend d'une technologie qui ne peut pas être financée par les bénéficiaires sans subventions externes supplémentaires ;
- y a-t-il des menaces concurrentielles potentielles au gain de développement ? Si oui, sont-elles suffisamment sérieuses pour entraver le modèle opérationnel introduit par le projet ?
- y a-t-il des menaces externes, par ex. prix du marché, risques naturels, qui peuvent compromettre le modèle du projet ? Lorsque cette information est connue, indiquez le nombre d'années depuis les derniers événements critiques liés aux prix et au climat ?
- Y a-t-il des défis au taux de participation du ou des groupes de bénéficiaires dans le modèle opérationnel du projet, par ex. des obstacles sociaux ou culturels à une participation continue dans le projet ?
- toute autre considération qui pourrait empêcher la durabilité des activités du projet pour les bénéficiaires finaux.

Si des mesures peuvent être prises pour atténuer les défis posés à la durabilité du projet, celles-ci doivent être mentionnées dans cette section.

III.2.4 PROFIL DE PAUVRETÉ DU BÉNÉFICIAIRE FINAL ET IMPACT SOCIAL

Veillez fournir des données de base sur l'état de pauvreté du ou des groupes participant au projet, en citant les sources lorsque pertinent. Les informations doivent fournir suffisamment d'éléments de référence pour permettre l'évaluation d'autres mesures d'impact du projet. Le profil de pauvreté est évalué sur la base de données statistiques publiques ; les indicateurs qui peuvent figurer dans cette section généralement comprennent :

- le seuil de pauvreté du **pays** cible ;
- les données sur la répartition des revenus dans le **pays/région**, notamment le revenu moyen, le revenu médian, le PIB moyen par habitant et le score d'inégalité des revenus ;
- les données sur les revenus du **groupe ciblé par le projet**, en distinguant notamment les groupes vulnérables particuliers, par ex. sexe ou région périphérique.
- le lien du projet avec tout groupe vulnérable particulier, comme les femmes, les jeunes sans emploi ou les personnes en dessous du seuil de pauvreté.

III.2.5 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Énumérer tous les facteurs créant un impact positif sur l'environnement, y compris leur valeur estimée en USD, si possible. Le FCPB s'attendrait normalement à ce que les projets soient neutres sur le plan de l'environnement et ne tiendrait pas compte des projets ayant un impact négatif sur l'environnement. Toute preuve indiquant clairement que le projet aurait un impact bénéfique sur l'environnement peut être considéré comme un facteur supplémentaire à l'appui du projet. Les exemples de preuves acceptables comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Évaluation indépendante de la valeur des services environnementaux générés par le projet, par exemple les crédits carbone ;

Preuve d'une réduction des coûts d'assainissement de l'environnement qui seraient autrement nécessaires sans le projet, par exemple économies sur l'élimination des déchets résultant de l'utilisation des déchets par le projet ;
Certification du projet dans le cadre d'un des régimes de protection de l'environnement communément reconnus.

III.2.6 MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Veillez énumérer toutes les dispositions opérationnelles/pratiques spécifiques du suivi et de l'évaluation du projet proposé, sur la base des indicateurs clés de performance pertinents. Veillez indiquer si le promoteur a mis en place ou a l'intention de mettre en place un suivi externe par un tiers.

III.3. VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PROJET

III.3.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ET DE L'ADDITIONNALITÉ DU FINANCEMENT DU FCPB

Veillez indiquer le coût total du projet et toutes les sources de financement, notamment l'investissement total sur toute la durée de la participation du FCPB. N'oubliez pas de remplir l'annexe III qui donne une ventilation budgétaire et une description des sources de financement.

Pourquoi un financement est-il recherché auprès du FCPB : L'additionnalité du financement du FCPB renvoie aux défis que pose la faisabilité du projet en l'absence de participation du FCPB. Indiquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles le financement disponible localement ne peut pas remplacer la participation du FCPB. Le FCPB vise à permettre et à compléter diverses sources de financement, y compris des sources commerciales, mais pas à les concurrencer.

III.3.2 RÉSULTATS FINANCIERS ANTÉRIEURS

Veillez joindre les états financiers (bilan et pertes et profits) du soumissionnaire pour les trois années précédentes et indiquer si ces états ont été vérifiés. Veillez également joindre une preuve de situation financière saine, par ex. des références fournies par la banque, des preuves de paiement des impôts.

III.3.3 PROJECTIONS FINANCIÈRES

Dans cette section du document, veuillez fournir une projection du compte des pertes et profits et un bilan prévisionnel. Graphique des flux de trésorerie pour la période de mise en œuvre prévue (doit être identique à la durée de vie du prêt demandé, jusqu'à un maximum de 5 ans) comme indiqué à l'annexe II du descriptif de projet. Toutes les informations fournies dans les projections financières doivent être conformes à l'énoncé relatif au modèle opérationnel de la section III. 1.

Les informations suivantes sont requises :

- Fournir toutes les hypothèses clés qui sous-tendent les projections financières ;
Fournir des justificatifs démontrant que ces hypothèses sont réalistes (données historiques, études de marché, etc.) ;
Indiquer les ratios financiers (ratio de fonds propres, ratio de couverture de la dette et ratio de couverture des intérêts conformément à l'annexe I. 2) ;
Remplir les annexes II et III du formulaire de candidature. Les projections financières doivent tenir compte de la réalisation du modèle opérationnel présenté dans la présente demande et doivent couvrir les dépenses de fonctionnement ;
Fournir également des projections des flux de trésorerie démontrant explicitement le calendrier prévisionnel des décaissements des fonds du FCPB ainsi que celui des remboursements/sortie prévu du FCPB.

Pour toutes les projections financières, il est fortement recommandé d'utiliser les feuilles de calcul Excel types fournies avec le présent appel. Pour faciliter la poursuite de l'analyse, les dossiers contenant les feuilles de calcul financières remplies doivent être soumis par voie électronique avec le formulaire de candidature. Fournir uniquement les feuilles de calcul Excel originales plutôt que des versions pdf ou des captures d'écran.

Dans le cas d'une demande de prêt, veuillez inclure le montant demandé du prêt du FCPB dans la rubrique "Prêts bancaires à long terme", comme indiqué dans la feuille Excel fournie. Étant donné que le taux d'intérêt final n'est déterminé qu'après une vérification diligente complète du projet, utiliser 7,5 % comme taux intermédiaire entre 5 % et 10 %.

Dans le cas d'une prise de participation sous forme de prêt, inclure le montant demandé du capital dans le poste "capitaux propres".

Pour les fonds d'investissement à impact, joindre les conditions complètes ou un mémorandum d'investissement indiquant :

- le taux de rendement prévu ciblé
- les frais de gestion détaillés
- les autres frais, honoraires et charges
- obstacle pour le portage des intérêts et la distribution du rendement (rendement net) entre l'investisseur et le gestionnaire, ou la "cascade" de la distribution des revenus dans le fonds.

III.3.4 STRATÉGIE DE SORTIE ET VIABILITÉ APRÈS ACHÈVEMENT

Cet aspect ne concerne que les structures à fonds propres : "*Sortie*" signifie la fin du soutien financier du FCPB à l'achèvement du projet, et comprend notamment le recouvrement des fonds avancés pour le projet. Le FCPB prévoit que sa sortie soit planifiée de manière à ne pas compromettre la continuation des opérations mises en place par le projet.

Veuillez fournir des détails concernant les plans relatifs à la sortie future du FCPB du projet, et tout facteur qui pourrait avoir une incidence sur sa sortie effective.

III.3.5 FACILITÉS D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Décrire les accords de garanties et de collatéraux que le projet pourrait fournir au FCPB. Veuillez indiquer quelles garanties seront disponibles, ou s'il peut y avoir une clause de non-nantissement ou d'autres arrangements similaires qui pourraient limiter la possibilité de fournir des garanties. Indiquer au minimum si des garanties peuvent être fournies par des institutions gouvernementales ou non gouvernementales ou par des particuliers. D'autres dispositions seront envisagées si le FCPB l'exige. Pour chaque mesure d'atténuation des risques, indiquer le type de risque pertinent et le montant de la garantie disponible. Indiquer les conditions d'utilisation des mécanismes d'atténuation des risques, le cas échéant.

Instructions pour remplir la partie IV : Autres informations

Veillez fournir les informations supplémentaires suivantes concernant votre organisation et la proposition de projet :

Dénomination sociale de l'organisation : Veuillez indiquer tous les noms sous lesquels l'organisation est connue publiquement.

Forme juridique : Veuillez indiquer si l'organisation soumissionnaire est une société privée, une coopérative, un fonds d'investissement, une ONG, une organisation gouvernementale ou un autre type d'organisation.

Données d'enregistrement : Indiquer les données de référence sous lesquelles votre organisation est connue dans les registres officiels. Une copie des documents d'enregistrement peut être jointe.

Année de création / d'enregistrement : Indiquer quand l'entreprise a été enregistrée sous son nom commercial actuel.

Pays et adresse : Veuillez fournir une adresse postale pour l'entreprise. Si l'adresse postale officielle de l'entreprise est différente de son adresse postale courante (par ex. une boîte postale), veuillez renseigner les deux adresses.

Nom de la personne à contacter : Indiquer le nom et titre de la ou des personnes qui peuvent être contactées au sujet de cette proposition de projet.

Adresse électronique de la personne à contacter : Veuillez fournir une ou plusieurs adresses électroniques auxquelles des demandes de renseignements peuvent être envoyées au sujet de cette proposition de projet.

Numéro de téléphone portable de la personne à contacter : Veuillez fournir un numéro de téléphone avec les indicatifs internationaux et régionaux complets.

Site Web : Si l'entreprise a un site Web, veuillez en indiquer l'adresse dans cette case.